

2015

La traduction de l'imparfait de l'indicatif français en amazighe

Ayad Alhyane

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc

Follow this and additional works at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat>



Part of the [Language Interpretation and Translation Commons](#)

Recommended Citation

Alhyane, Ayad (2015) "La traduction de l'imparfait de l'indicatif français en amazighe," *Dirassat*. Vol. 18 : No. 18 , Article 7.

Available at: <https://digitalcommons.aaru.edu.jo/dirassat/vol18/iss18/7>

This Article is brought to you for free and open access by Arab Journals Platform. It has been accepted for inclusion in Dirassat by an authorized editor. The journal is hosted on [Digital Commons](#), an Elsevier platform. For more information, please contact rakan@aar.edu.jo, marah@aar.edu.jo, u.murad@aar.edu.jo.

La traduction de l'imparfait de l'indicatif français en amazighe

Ayad ALAHYANE

Doctorant, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Université Ibn Zohr, Agadir

Introduction :

Cet article a pour objet la traduction en amazighe de l'imparfait de l'indicatif français dans ses différentes valeurs temporelles, aspectuelles et modales. De ce fait, il s'inscrit dans le cadre de la linguistique contrastive qui vise à mettre en contraste deux systèmes linguistiques ou plus pour en dégager les convergences et les divergences. Dans le cas de cette présente étude, il s'agira concrètement de traduire en amazighe les différentes structures où apparaît l'imparfait en vue d'élaborer les équivalences possibles entre les deux langues. Il y a lieu de rappeler qu'en dépit du paradoxe existant entre le caractère universel du langage et la diversité des langues, la pratique traduisante subsiste d'autant plus qu'elle est une activité « tri-millénaire » selon les termes de Mounin (1976 : 77). En ce sens, la traduction en tant que passage d'une langue de départ à une langue d'arrivée peut être considérée comme une réponse concrète à ce paradoxe. C'est ainsi que nous résumons l'hypothèse qui sous-tend cette réflexion sur la possibilité des équivalences entre l'imparfait de l'indicatif et les différents tiroirs amazighes. Cela dit, nous pouvons formuler la problématique à laquelle est attelée cette présente réflexion comme suit : comment traduire *l'imparfait de l'indicatif français* en amazighe, sachant que les deux langues présentent des différences importantes (génétiques, linguistiques, littéraires...). Pour répondre à cette problématique, seule une étude comparative des différentes structures linguistiques où apparaît l'imparfait de l'indicatif et sa traduction en amazighe, peut nous renseigner sur la possibilité des équivalences entre le tiroir français en question et un (ou des) tiroir(s) amazighe(s).

Il est généralement admis que le système verbal français est organisé de manière à rendre premièrement le *temps* et deuxièmement l'*aspect*, comme il est également organisé en *modes*. Quant au système verbal amazighe, il est organisé, selon différents linguistes (Basset 1929, Prasse 1972, Galand 1977, Bentolila 1981, Leguil 1987...), de façon à marquer au premier degré l'*aspect*,

le *temps* y étant rendu par d'autres moyens qui entrent en combinaison avec le verbe.

Cela étant dit, dans l'avant-propos de sa thèse, Patard (2007) précise que « *l'imparfait de l'indicatif est certainement le temps le plus étudié du français. Régulièrement des numéros de revues ou de livres sont consacrés à ce tiroir ou à un de ses emplois (cf. [Le Goffic 1986a], [Bres 1999c], [Labeau & Larivée 2005]), sans compter le nombre considérable d'articles dont il est fréquemment l'objet* ». Par ailleurs, ce tiroir a suscité des controverses quant à sa valeur sémantique et ses différents emplois dans le discours, et plusieurs approches se partagent son étude. Nous en citerons à l'instar de Patard¹ (*ibid.*) trois : les approches aspectuo-temporelles dont « *le point commun [...] est qu'elles confèrent à l'imparfait un sens caractérisé par une double composante (i) temporelle passée et (ii) aspectuelle imperfective* » (Patard, *ibid.* : 169) ; c'est le cas des linguistes comme Guillaume, Wilmet, Bres, Gosselin..., les approches inactuelles qui ont « *en commun le fait de postuler une valeur en langue qui subsume valeur temporelle passée et valeur modale irréal/potentielle et qu'on peut qualifier d'« énonciative »* » ; cette tendance se retrouve chez Damourette & Pichon, Touratier, De Mulder et enfin les approches anaphoriques qui considèrent l'imparfait comme un temps anaphorique comme chez Ducrot, Molendijk, Berthonneau et Kleiber. Dans ce qui suivra, nous allons présenter l'imparfait de l'indicatif dans ses différentes valeurs, temporelles, modales et aspectuelles tout en le mettant en contraste avec des structures amazighes.

1- Les valeurs temporelles :

La temporalité de l'imparfait se manifeste dans le cadre de la description (statique ou dynamique), de la narration en concurrençant le passé simple ou bien pour rendre l'ultériorité dans le passé ou dans la communication avec les enfants pour désigner un présent avec une impression d'étendue vers le passé.

1-1- L'imparfait descriptif :

Dans un récit où l'imparfait alterne avec le passé simple, l'imparfait est

¹ Pour plus de détails sur les différentes approches de l'imparfait, voir Patard (2007: 169-256).

un temps de l'arrière-plan (Weinrich 1973, 1989)². Riegel *et al.* (*ibid.* : 307) précisent que « les procès à l'imparfait sont crédités de moins d'importance que ceux qui sont formulés avec le passé simple. Le premier introduit des faits d'arrière-plan, le second des faits de premier plan ». De ce fait, l'imparfait dépeint « le décor », « la toile de fond », « le cadre » de la trame narrative :

- (1) Il **avait** rendez-vous dans la steppe avec Dieu lui-même, et il se hâtait lorsqu'il rencontra un paysan dont la voiture **était** embourbée. Alors, saint Dimitri l'aïda. La boue **était** épaisse, la fondrière profonde. Il fallut batailler pendant une heure. Et quand ce fut fini, saint Dimitri courut au rendez-vous. Mais Dieu **n'était** plus là

(Camus cité par Weinrich, 1973 : 113)

→ *ikka tt inn³ illa dars ulmuqqar v tagant d Ėbbi s iman nns, isrbi lliv immaqgar yan umkraḡ lli mu trtm⁴ thirit. yaws as ilmma ugram Dimitri. iĀni babra walu.Ā tdru trabba⁵. mmayn dis mad ittggan yat tsragt. lliy qqa.Āan, yazḡl ug^rrram Dimitri s ulmuqqar. macc Ėbbi ur sul yinn illi.*

- (2) Toute la famille **était** dans la maison. La femme **cousait** le pantalon de son enfant et son mari **lisait** son journal.

→ *tlla akæ yadlli twja γ tgm̄mi. ar tḡnnu tmyart ak̄rbay n yiwis, ar yaq̄qra urgaz nns aymis.*

- (3) En lui parlant, il **rougissait**.

→ *lly as yadlli isawal, ar ittiḡwi □*

Ces traductions montrent que l'imparfait de description est rendu selon

² « L'imparfait est caractérisé sémantiquement par les deux traits <RECIT> et <TOPICALISATION>. L'imparfait est neutre pour ce qui est de la perspective temporelle. C'est pourquoi il sert avant tout à désigner l'arrière-plan dans les récits. Quand il participe à la fonction de mise en relief, il alterne avec le passé simple à l'écrit et avec le passé composé et/ou avec le présent à l'oral. Cette fonction s'étend aussi aux micro-structures syntaxiques que sont les phrases complexes » (Weinrich, 1989 : 142).

³ Nous avons introduit notre traduction du texte de Camus par l'auxiliaire verbal *kk tt inn* qui permet de transposer le procès dans un passé lointain, à valeur de l'imparfait en français, étant donné que l'emploi seul du prétérit *illa* peut prêter à confusion. Selon Hebaz (1979 : 120) « le passé lointain combine i-K-aT-N « il était » auxiliaire verbal du passé soit avec le thème du prétérit, soit avec le thème de l'extensif précédé de la modalité *ar*, soit avec l'extensif précédé de la modalité *da* ». Comme on peut introduire également *yadlli* pour avoir la même valeur.

⁴ Embourbée (Chafik).

⁵ La fondrière : tarabba (Chafik).

la nature du verbe soit par le *prétérit* soit par l'*aoriste intensif*. Dans (1) le premier procès *avait* est rendu par le *prétérit illa* accompagné du semi-auxiliaire *kek tt inn* (au *prétérit*). Cet emploi est fondamental car il permet de transposer le procès dans le temps passé vu que *illa* peut également indiquer le temps *présent* dans certains contextes. Aspinion (1953 : 302) précise en fait que le *prétérit* suivi des particules du passé *lli, yadlli* ou précédé du verbe *kek tt inn*, rend l'imparfait et le plus-que-parfait. Dans (2) l'emploi de l'*aoriste intensif* peut s'expliquer par la nature des verbes en tant que processifs qui rendent la description dynamique. Dans (3) le verbe de qualité *izwiy* est à l'*aoriste intensif* car il indique un état en devenir car en réalité comme le souligne Galand (2010: 219), « l'accompli des verbes de qualité (qui est d'origine nominale) exprime un état et l'inaccompli un procès » ; le procès subordonnée qui indique la simultanéité est combiné avec *yadlli* pour l'inscrire dans le passé lointain car dans le cas de l'emploi seul de l'*aoriste intensif*, la traduction inverse aboutira sur l'emploi du *présent* ou de l'imparfait pour les deux procès. De ce fait, *yadlli* admet une valeur démarcative entre les deux structures.

1-2- L'imparfait narratif :

L'emploi de l'imparfait narratif en français est ancien⁶. Selon Muller (1996), c'est vers la première moitié du XIX^{ème} siècle qu'on commence à utiliser l'imparfait dans des contextes où s'employait le passé simple. Suivant Riegel *et al.* (*ibid.*: 307), « l'imparfait peut être employé pour indiquer un procès passé unique, plus au moins court. Cet effet est surtout sensible avec des verbes perfectifs ». Parmi les caractéristiques fondamentales de ce temps est qu'il peut être remplacé par le passé simple, c'est pourquoi il est rendu en AMT par le *prétérit* :

- (4) Le 1^{er} septembre 1939, les troupes allemandes **envahissaient** la Pologne.

(Riegel *et al.* *ibid.*)

→ *y wass amzwaru n cutanbir n 1939, uz* □⁷ *isrdas n uliman bulunya.*

- (5) Il **se déshabillait** pour se mettre au lit.

(J. Green, *Moira*, : 13)⁸

⁶ Voir Veters 1996 : 126-128.

⁷ Chafik.

⁸ Cité par Grevisse *ibid.* : 1291

→ *ikeks ibdumn nns afad ad iân.*

L'imparfait narratif est également appelé imparfait historique ou de rupture. Il « peut en effet s'introduire au terme d'une série de formes perfectives pour, si l'on veut, faire progresser le récit. Il faut préciser, cependant, qu'il a alors pour rôle spécifique de signaler la clôture soit d'un épisode du récit, soit du récit lui-même. Il est souvent accompagné d'un complément circonstanciel qui lui assure son inscription temporelle » (Kaempfer & Micheli, 2005):

- (6) Il ne rencontra que des incrédules. Il en fut malade toute la nuit. Le lendemain, vers une heure de l'après-midi, Marius Paumelle [...] **rendait** le portefeuille et son contenu à Maître Houbrèque, de Manneville.

(Maupassant, *La ficelle*)⁹.

→ *ur immaqar amr innabahn¹⁰. aylli t issi-Ann mad ila yi-Ä. azkeka nns, dar tsragt tamzwarut n tdg-Äat, isurri d Marius Paumelle abÇ-Äam d mad gis illan i Houbrèque.*

1-3- L'imparfait de perspective :

Ce temps qui est d'un usage restreint, exprime un fait réel qui a eu lieu après un autre moment du passé. D'après Riegel *et al.* (*ibid.* : 308), « l'imparfait de perspective est analogue au présent évoquant un futur proche; associé à un complément circonstanciel, le verbe exprime un fait postérieur au repère temporel indiqué », il est rendu par le prétérit :

- (7) Une semaine plus tard, Charles **épousait** Emma.

(Riegel *et al.*, *ibid.*)

→ *dffir n yan imalass, itahl Charles Emma.*

1-4- L'imparfait hypocoristique :

Il est également appelé « enfantin » ou « mignard ». Il « exprime un fait présent comme si on donnait à ce fait plus d'étendue en l'étirant dans le passé » (Grevisse, *ibid.* : 1992). De surcroît, ce temps qui « est utilisé également pour s'adresser à un jeune enfant (ou à un animal familier) est associé à l'emploi de la troisième personne à la place de la deuxième. En rejetant fictivement le procès dans le passé et en prenant ses distances grâce

⁹ Cité par Kaempfer & Micheli, *ibid.*

¹⁰ Chafik.

à la troisième personne, le locuteur atténue la force de ses paroles » (Riegel *et al. ibid.* : 309). Il peut être rendu soit par le prétérit soit par l'aoriste intensif selon la nature du verbe :

(8) Alors, on n'**était** pas sage ?

(Riegel *et al.*, *ibid.*)

→ *iva ur igi kra amnirst¹¹ ?*

(9) Comme il **aimait** bien sa maman !

(Grevisse, *ibid.*)

→ *mk ad i [ml] babra kra mas!*

→ *ik ad i [ml] babra kra mas!*

(10) Que **faisait** mon petit enfant adoré?

→ *mad iskar iwi inu iezzan ?*

Ces traductions montrent que l'imparfait hypocoristique employé à la troisième personne « il » ou « on » est rendu par le prétérit accompagné de « *kra* » qui confère à l'énoncé la valeur de l'indéfini; mais aussi par l'aoriste intensif dans le cas des verbes processifs. Dans ces emplois, Riegel *et al.* voient qu'il s'agit pratiquement d'un emploi modal, dans la mesure où il sert à atténuer l'expression.

En somme, les valeurs temporelles de l'imparfait peuvent être rendues selon l'idée qu'il exprime. Le prétérit est utilisé pour traduire l'imparfait narratif étant donné qu'il équivaut au passé simple. Il rend également l'imparfait descriptif et hypocoristique quand les procès indiquent une réalité statico-durative, et finalement l'imparfait de perspective car celui-ci indique que le procès est réalisé. Par contre, l'aoriste intensif peut rendre l'imparfait descriptif et hypocoristique lorsque les procès sont dynamiques.

2- Les emplois modaux :

Les emplois modaux de l'imparfait sont divers. Patard (*ibid.*) précise que « contrairement aux emplois temporels, les emplois modaux de l'imparfait n'ont pas qu'une seule visée illocutoire informative : leur but est uniquement d'asserter l'existence d'un événement passé (procès ou énonciation). Les emplois modaux ont une visée illocutoire supplémentaire que nous qualifierons de modale dans la mesure où elle implique fortement la subjectivité de l'énonciateur-locuteur ». En effet, selon le contexte,

¹¹Chafik

l'imparfait peut avoir un sens modal d'irréel, des emplois d'atténuation, hypothétiques, optatifs.

2-1- L'imparfait d'atténuation :

Il concerne selon Grevisse (*ibid.* : 1991) « un fait présent que l'on rejette en quelque sorte dans le passé, pour ne pas heurter l'interlocuteur ». Il est rendu par le prétérit accompagné de « *is ka* » ou « *is hlli* » (littéralement : c'est que seulement) :

(11) Ecoute, Caroline, avant que tu me quittes, je **voulais** te demander quelque chose.¹²

→ *ssfld, Caroline, urta yi tflt, is ka ri □ad am ttry kra.*

(12) Bonjour, monsieur. Je **venais** voir si vous aviez réfléchi.¹³

→ *tifawin a mass. is d ka ucki □d ad ÇËγ is tswingmt.*

Notons que dans ce cas, l'imparfait se partage cette valeur avec le conditionnel d'atténuation qui sert également à atténuer la force illocutoire de l'énoncé.

2-2- L'imparfait contrefactuel :

Selon Patard (*ibid.*) « le tour contrefactuel est un emploi peu fréquent [...] et peu étudié. Il est pourtant au cœur du débat sur la valeur temporelle de l'imparfait puisque, dans ce tour, ce tiroir semble troquer sa valeur passée contre un sens modal d'irréel ». Dans ce cas, « l'imparfait équivaut à un conditionnel passé [...] marquant l'irréel du passé : le procès n'est pas réalisé dans le passé, pour une raison explicite ou implicite. Mais à la différence du conditionnel, l'imparfait permet d'envisager fictivement le procès comme déjà en cours de développement, ce qui augmente la dramatisation du récit » (Riegel *et al.*, *ibid.* : 309). Il est traduit par le prétérit combiné avec « *kk ma* γ » qui rend également le conditionnel passé:

(13) Une minute de plus, le train **déraillait** (/aurait déraillé).¹⁴

→ *yat tusdidt yaĀnin, ikka ma □yunf ulaway i ubrid nns.*

¹² François Mauriac, *Feu sur la terre* : 162 (cité par Grevisse, *ibid.*)

¹³ Jules Romain, *Musse*, I, 4 (cité par Grevisse, *ibid.*)

¹⁴ Berthonneau & Kleiber, 2003 : 3, (cité par Patard, *ibid.*)

(14) Un pas de plus et cette voiture m'**écrasait**.¹⁵

→ *yat tsurift yaänin, tleka thirrit ma □iyi tbbij.*

2-3- L'imparfait forain :

Cet emploi est peu étudié en français. Il relève de la politesse et s'exprime généralement dans des phrases interrogatives souvent partielles dont le procès exprime une nécessité ou un désir. Il est employé à la place du présent et indique la politesse. Il équivaut en AMT selon la nature du verbe au prétérit ou à l'aoriste intensif :

(15) Qu'est-ce qu'il **voulait** boire Paul ce matin?

→ *mad ira Paul ad t isu tufut ad ?*

(16) Que **cherchait** Michèle?

→ *mad tsiggil Michèle ?*

Toutefois, cet emploi de l'imparfait est très retreint. D'ailleurs, comme le souligne Patard (*ibid.*), « l'emploi forain n'a été que très marginalement travaillé. Seul l'article de Berthonneau & Kleiber (1994) consacre une étude approfondie à ce tour. Cela vient sans doute du fait que cet emploi est extrêmement rare ».

2-4- L'imparfait dans la phrase hypothétique :

D'après Riegel *et al.* (*ibid.* : 309), « l'imparfait employé après *si* et associé au conditionnel de la principale exprime, selon le contexte, un fait possible dans l'avenir ou possible dans le présent ». Cet imparfait est rendu par le prétérit employé avec l'adverbe temporel « *yadlli* » :

(17) Si j'**avais** de l'argent, je vous en donnerais.

(Grevisse, *ibid.* : 1292)

→ *mra yadlli dari Ulan iqqaËiÄn, rad awn tn fky.*

L'emploi de l'adverbe temporel « *yadlli* » dans la traduction de la structure [si + imparfait + conditionnel] rendu par [mra + (*yadlli* + prétérit) + futur] est nécessaire pour éviter toute confusion avec la structure [si + présent + futur] rendue en amazighe par l'emploi seul du prétérit.

Par ailleurs, d'autres nuances modales peuvent être rendues par l'emploi de *si* + *imparfait* :

¹⁵Duhamel, *Chronique du Pasquier*, (cité par Patard, *ibid.*)

(i) L'expression d'un souhait :

(18) Ah ! Si vous pouviez lire au fond de mon cœur, et voir combien mes fautes passées sont loin de moi !

(Diderot, cité par Riegel *et al.*, *ibid.*)

→ *ah ! mra yadlli tufam ad nn tyrm γ ug^{ns} n wul innu, mnck as nn flla agguḡnt tɣgalin lli ɣrinin !*

(ii) L'expression d'un regret :

(19) Si vous me **disiez** la vérité !

→ *mra iyi blli tnam tidt!*

(iii) L'expression d'une suggestion :

Dans ce cas, l'imparfait peut être rendu par la structure *ad*+*aoriste* :

(20) Si nous **commencions** l'examen ?

(Giraudoux, cité par Riegel *et al.*, *ibid.*)

→ *ad nsnti irim ?*

Le *si* peut être précédé de *et* :

(21) Et si on **allait** jusqu'à la source ?

→ *ad nddu ar aybalu ?*

→ *imma iy ndda ar aybalu?*

Cela dit, la traduction de l'imparfait à valeur hypothétique doit prendre en considération les contraintes syntaxiques de l'énoncé telles que le rapport principale/subordonnée, mais également les contraintes sémantiques quand il s'agit d'exprimer diverses nuances dans les propositions indépendantes.

3- L'imparfait, aspect et mode d'action :

De manière générale et non exclusive, il y a consensus entre linguistes que l'imparfait est un temps du passé, comme il peut indiquer un temps présent ou futur dans certains contextes. Lorsqu'il inscrit le procès dans le virtuel tout en indiquant des attitudes illocutoires différentes, il se voit doté de valeurs modales comme celles que nous avons vues précédemment. « Aspectuellement, il s'oppose aux autres tiroirs du passé en tant qu'imperfectif, c'est-à-dire un aspect qui présente le procès en cours de déroulement sans indiquer s'il s'achève ou non. C'est le contexte ou éventuellement la situation (ou leur absence) qui se chargent soit de conserver l'ambiguïté sémantique du procès que lui confère l'imparfait, soit de l'enlever dans un sens ou dans l'autre » (Golian, 1977 : 168).

3-1- Aspect imperfectif :

L'imparfait accorde au procès une valeur imperfective, c'est-à-dire inaccomplie. Il ne délimite pas ses deux bornes (initiale et finale) que par l'emploi des indications temporelles et « il s'accorde donc bien avec le sémantisme des verbes imperfectifs, comme lui dépourvus de limites nettement marquées » (Riegel *et al.*, *ibid.* : 306). Il est rendu en amazighe par l'emploi de l'aoriste intensif, la forme d'habitude précédée de la particule *la* dans le parler de Aït Seghrouchen selon Destaing (1920 : 121) et de la même forme précédée de la particule *ar* en tachelhit d'après Laoust (1936 : 237) comme dans cet exemple :

(22) « L'hirondelle était jadis un taleb qui **lisait** dans une mosquée, comme il **enregistrait** de faux témoignages, Dieu le métamorphosa en petit oiseau.

→ *iflilis iga ÿalb, ar yaqqra γ ljame, imil s ar ittara tugga n ÇÇuÈ ibddl t Èbbi ig t d ugÄiÄ* ».

(Laoust, *ibid.*)

(23) Il **chantait**.

→ *ar ittirir yadlli.*

→ *ikka tt inn ar ittirir*

(24) Il **travaillait**.

→ *ar ittxdam yadlli.*

→ *ikka tt inn ar ittxdam.*

Toutefois, pour certains verbes d'état comme « *g* », l'aoriste intensif est exclu car il dénoterait un procès en devenir (« *g* » (être) ou itératif (« *ili* » (être, exister) ». Il est rendu par le prétérit comme dans l'exemple de Laoust cité ci-avant. Quand l'action ou l'état exprimé par le procès ne se prolongent pas dans le moment de l'énonciation, le prétérit est précédé de l'auxiliaire « *kk tt inn* » comme dans cet exemple où le sujet dont il est question n'est plus professeur de français au moment de la parole:

(25) Il **était** professeur de français.

→ *ikka tt inn iga aslmad n tÿÈansist.*

La caractéristique du prétérit est qu'il peut rendre dans certains cas et le perfectif et l'imperfectif. Si l'accompli est d'usage en linguistique amazighe,

Galand (2010, 209) cependant précise cette appellation¹⁶ et lui assigne une valeur atemporelle. Ce qui explique la différence entre état et procès dans certains de leurs emplois. D'ailleurs, Galand (*ibid.* : 212) précise qu'« à la différence d'un procès, un état accompli n'est pas un état qui a pris fin : au contraire, il est, était ou (dans certaines propositions hypothétiques) sera totalement donné au moment repère fixé par l'énoncé. D'où l'emploi de **ira** « il veut (« il ressent le besoin ou le désir de »), **irya** « il est chaud », **(i)zgg^wav** « il est rouge » (mais aussi si le contexte le demande : « il voulut /voulait, « il était chaud », « il était rouge ») ».

3-2- l'imparfait duratif:

Riegel *et al.* (*ibid*) précisent que « par opposition au passé simple, l'imparfait n'envisage pas les limites du procès, auquel il n'assigne ni commencement ni fin. L'imparfait s'accorde ainsi avec l'expression de la durée ; selon le sens du verbe, le procès n'est pas forcément long objectivement, mais il est perçu « de l'intérieur » dans son écoulement, dans la continuité de son déroulement, sans terme final marqué. L'aspect duratif n'est qu'une conséquence de cette valeur de l'imparfait ». Il peut être renforcé par l'emploi de compléments circonstanciels de temps. Il est rendu par le prétérit ou l'aoriste intensif selon la nature du verbe:

(i) *Avec délimitation des deux bornes :*

(26) Nous **travaillions** dans les vergers depuis le lever du soleil jusqu'à la tombée de la nuit.

→ **ar nswwuri** yadlli γ igran zzy iy d tyli tafukt arkɛy d ÄËnt tillas.

→ **nkka tt inn ar nswwuri** γ igran zzy iy d tyli tafukt arkɛy d ÄËnt tillas.

(ii) *Avec délimitation de la borne initiale:*

(27) Depuis des semaines, nous **vivions** de son et de menace.
(Malraux)¹⁷

¹⁶ Galand explique l'adoption de la terminologie accompli/inaccompli ainsi : « Le terme accompli n'est pas dépourvu d'ambiguïté. Dans « mission accomplie », il signifie qu'une opération, nécessairement située dans la durée, est terminée. Mais « un homme accompli » n'est pas « fini » pour autant : « accompli » affirme la complétude de ses qualités. Le premier emploi n'est pas exempt de toute référence au temps. Rien de tel dans le second emploi, même s'il dérive historiquement du premier, et c'est avec cette valeur atemporelle que le terme « accompli », et avec son opposé « inaccompli, sont employés ici » (Galand, 2010 : 209).

¹⁷ Cité par Riegel *et al. ibid.*

→ *ṣṣy imalassn, nddr yadlli s imudsn d unuwu*¹⁸.

(iii) *Avec délimitation de la borne finale :*

(28) Elle y **chantait** jusqu'à minuit.

→ *ar gis yadlli tettirir ar tuḤḤumt n yiÄ.*

→ *tkka tt inn ar gis tettirir ar tuḤḤumt n yiÄ.*

(iv) *Avec délimitation de la durée :*

(29) Il **ronflait** toute la nuit.

→ *ar isbuxrur yadlli mad ila yiÄ.*

→ *ikka tt inn ar isbuxrur mad ila yiÄ.*

Toutefois, dans le cas des verbes statifs, le prétérit rend la durée de l'imparfait car l'emploi de l'aoriste confèrera au procès un caractère transformatif (en devenir) ou itératif:

(30) Il y **était** toute la journée.

□ *illa yadlli gis mad ila wass.*

→ *ikka tt inn illa gis mad ila wass.*

Ces différents emplois avec « yadlli » ou « kk tt inn » permettent certes de transposer le procès qu'ils accompagnent dans le passé, toutefois, l'aoriste intensif employé seul peut rendre l'imparfait, dans ce cas seul le contexte explicite sa valeur.

3-3- L'imparfait itératif :

L'imparfait itératif, fréquentatif ou d'habitude inscrit le procès dans la répétition, autrement dit, il indique plusieurs occurrences. Cette valeur fréquentative n'est pas assumée uniquement par le tiroir du verbe mais c'est aussi le résultat de sa combinaison avec un complément circonstanciel qui marque un ancrage temporel réitéré. Il est rendu par l'aoriste intensif car « le thème de l'inaccompli (ou aoriste intensif) exprime l'inachèvement d'une action, son caractère habituel, intensif ou itératif. La répétition peut se situer dans le passé, le présent ou le futur » (Boukhris et al., 2008 : 93). L'itération est rendu par l'aoriste intensif accompagné de « yadlli » ou « kk tt inn » quelle que soit la nature du verbe (processif, statif, de qualité, conclusif...) :

(31) Il **lisait** tous les soirs les *Pensées* de Pascal. (Riegel et al. *ibid.*)

→ *kraygat iÄ, ar yaqgra yadlli iswingimn n Pascal.*

¹⁸ Menace : anuwu, tizdi (Chafik).

(32) Chaque dimanche, il **allait** au souk.

→ *ku asamas, ar ittddu yadlli ugdz.*

(33) Il **sortait** son chien chaque soir. (Riegel *et al. ibid.* : 306)

→ *ar isffu □yadlli aydi nns ku iA.*

(34) Chaque coucher, le soleil **jaunissait**.

→ *ku atwan, ar tettwri □yadlli tafukt.*

3-4- L'imparfait progressif :

L'imparfait, dans certains cas, montre l'action exprimée par le procès en train de se faire ou dans son déroulement en cours. Le mode d'action progressif est lié au développement interne du procès. Il peut être exprimé par la périphrase *être en train de* qui se combine facilement avec le procès [+dynamique] et difficilement avec les procès [-dynamique]. Selon Habbaz (1979 : 785), « le mode de procès progressif décrit le développement ou le déroulement en cours d'un seul et unique procès. Ce développement s'exprime en segments de moments tendant vers un résultat ou un effet. Mais ces segments de moments se différencient au fur et à mesure que le procès se déroule par la notion de degré ». Il est traduit par l'aoriste intensif employé seul dans un contexte qui explicite cette valeur ou combiné à « yadlli » ou « kk tt inn » :

(35) Elle **éclairait** peu à peu

→ *ar tssisfw imikk s imikk.*

→ *ar tssisfw yadlli imikk s imikk.*

→ *tkka tt inn ar tssisfw imikk s imikk.*

(36) Il était en train de **parler**.

→ *ar isawal.*

→ *ar isawal yadlli.*

→ *ikka tt inn ar isawal.*

Cela dit, la traduction de l'imparfait de l'indicatif doit refléter ses multiples emplois *aspectuo-temporels et modaux*. Par ailleurs, si la traduction est censée remplacer le texte-source par le « même » texte-cible dans une langue d'arrivée, il est important de tester le degré d'équivalence des énoncés de la traduction par ce que Léon Robel¹⁹ appelle la « traduction au carré » qui consiste à retraduire le texte dans la langue de départ, ce qui manifestera le

¹⁹ Léon Robel (Paris 1928), slaviste, traducteur, poéticien, poète. Spécialiste de la traduction de la poésie russe. Il est professeur émérite à l'INALCO.

degré de fidélité liée au degré de rapprochement du texte traduit de sa source par l'effet polysémique. Autrement dit, entamer après traduction l'opération inverse qui consiste à retrouver l'énoncé de départ, si le résultat est le même, nous porte à parler d'*équivalence*. Or, la problématique posée dans le cadre de la traduction de l'imparfait de l'indicatif en AMT est que l'aoriste intensif peut « rendre « tous les temps » et surtout le « présent » » (Aspinion, *ibid.* : 303). C'est pour cela, pour éviter toute ambiguïté et lever tout équivoque, il est fondamental en cas d'absence d'indices contextuels et situationnels d'introduire des mots qui confèrent aux énoncés la valeur exprimée dans la langue de départ. C'est dans cette optique que s'inscrit l'emploi de l'adverbe temporel « *yadlli* » et de l'auxiliaire « *kk tt inn* ». En effet, nous pouvons déduire des traductions précédentes de l'imparfait de l'indicatif les remarques suivantes : d'une part, les imparfaits où « *yadlli* » ou « *kk tt inn* » s'imposent sont descriptifs, d'hypothèse (souhait et regret), imperfectif, duratif, itératif et progressif car ils se partagent tous le trait temporel [+passé]; d'autre part, l'imparfait narratif, de perspective, hypocoristique, d'atténuation, contrefactuel, forain, d'hypothèse de suggestion et le perfectif n'acceptent pas l'emploi de « *yadlli* » pour la simple raison qu'ils possèdent tous le trait [-passé] sauf l'imparfait narratif qui en réalité peut être remplacé dans la langue de départ (ici le français) par le passé simple, ce qui explique sa traduction en prétérit. Nous pouvons illustrer cette problématique par les exemples suivants :

(37) *ar ittirir*.

→ Il **chante** ou il **chantait**.

(38) *ikka tt inn ar ittirir*.

→ Il **chantait**.

(39) *ar ittirir yadlli*.

→ Il **chantait**.

Nous pouvons dire que dans ces contextes, « *yadlli* » et « *kk tt inn* » jouent un rôle distinctif entre temps passé et temps présent. En un mot, ils transposent et inscrivent le procès dans le passé au cas où le contexte ou la situation n'expliciteraient pas cet ancrage. Si le contexte ou la situation le permettent, l'usage de *yadlli* n'est pas obligatoire comme dans cet exemple où l'adverbe temporel « *zikke* » suffit à ancrer le récit dans le passé:

(40) *ɣjkk, ar ntddu s igran ad d nawi tuga i tfunasin.*

→ *Jadis, nous partions aux champs pour apporter de l'herbe aux vaches.*

Dans un discours/récit qui s'articule en une suite de procès, l'emploi de « *kk tt inn* » et de « *yadlli* » ne peut aucunement accompagner tous le procès, il n'accompagnera en conséquence que le premier :

(41) *nkka tt inn ar ntddu s igran, nawi d gisn tuga. iy d nkem tiggmi, ar nssnwa imkli*

→ Nous **partions** aux champs pour en apporter de l'herbe. Quand nous arrivâmes à la maison, nous préparions le déjeuner.

Cela dit, l'aspect imperfectif de l'imparfait est rendu par l'emploi de l'aoriste intensif de la majorité des verbes et par le prétérit des verbes sémantiquement de nature statico-durative. Cet emploi est également valable pour le mode de procès duratif. L'itératif et le progressif sont traduits par l'aoriste intensif.

En conclusion, nous pouvons dire que le tiroir de l'imparfait établit un réseau d'oppositions temporelles notamment avec le passé simple, le présent ou avec divers temps composés du passé. Il ancre généralement les procès dans le temps passé, mais il peut également les situer dans le temps présent ou futur selon le contexte et la situation. De surcroît, il peut prendre des colorations modales dans diverses situations pour exprimer des attitudes illocutoires diverses (atténuation, politesse, hypothèse...). Du point de vue temporel, lorsqu'il sert d'arrière-plan dans la description, l'imparfait est rendu par le prétérit pour certains verbes comme les statifs et par l'aoriste intensif dans une description dynamique rendue par l'emploi des verbes processifs ou dans l'expression d'un état en devenir comme c'est le cas des verbes de qualité. L'imparfait narratif qui peut se substituer au passé simple et l'imparfait de perspective qui exprime un fait ayant lieu après un repère au passé sont rendus par le prétérit. L'imparfait hypocoristique qui admet la valeur temporelle d'un présent étendu vers le passé par l'attitude illocutoire est traduit par le prétérit ou l'aoriste intensif selon la nature du verbe (statifs, processifs,...). Dans ses emplois modaux, l'imparfait d'atténuation qui indique un fait présent est rendu par le prétérit et le contrefactuel par le prétérit combiné à l'expression verbale « *kk* (au prétérit) *ma γ* » comme il peut se combiner à l'expression « *kun* » qu'on retrouve également dans l'arabe dialectal. L'imparfait forain qui rend la politesse peut être traduit selon la nature du verbe par le prétérit ou l'aoriste intensif. L'imparfait

d'hypothèse construit avec « *si* » dans une subordonnée conditionnelle peut être traduit de manière générale par le prétérit combiné à l'adverbe temporel « *yadlli* » qui ancre le procès dans le passé. De même s'il exprime le souhait ou le regret dans des propositions indépendantes. Quand il exprime la suggestion, il équivaut à la structure *ad+aoriste*. Du point de vue aspectuel, l'imparfait en tant que temps du passé possède la valeur imperfective dans la mesure où le procès est envisagé comme inaccompli, cette valeur peut être selon le contexte de nature durative, itérative, progressive. Il correspond dans ses emplois à l'aoriste intensif. Dans le cas des verbes statifs à valeur durative, il est traduit par le prétérit. En conséquence, nous dirons de manière générale que l'*imparfait de l'indicatif* en tant que tiroir verbal équivaut selon le contexte à deux thèmes verbaux en amazighe : le *prétérit* et l'*aoriste intensif* qui ne sont pas substituables l'un à l'autre et par ce fait sont en distribution complémentaire. Il ne faut point voir dans cette non-univocité (deux thèmes équivalents pour un seul tiroir) un obstacle tant que la traduction est possible. C'est un fait qui relève également de la diversité des langues, et qui se manifeste au niveau des propriétés intrinsèques à chacune d'elles et au découpage spécifique qu'elles font des réalités extralinguistiques.

Bibliographie :

- Aspinion, R. (1953), Apprenons le berbère, initiation aux dialectes chleuhs, éd. Félix Moncho, Rabat.
- Ballard, M. (1984), La traduction, de la théorie à la didactique, PUL, Lille.
- Basset, A. (1959), La langue berbère, International African Institute, London.
- Basset, A. (2004), La langue berbère, morphologie- le verbe –Etude de thèmes, l'Harmattan, Paris.
- Boukhris, F. et al. (2008), La nouvelle grammaire de l'amazighe, IRCAM, Rabat.
- Chaker, S. (1984), Textes en linguistique berbère, CNRS, Paris.
- Chaker, S. (1989), « L'aspect verbal », in Encyclopédie berbère VII, pp.971-977
- Destaing, E. (1920), Etude sur le dialecte berbère des Aït Seghrouchen, Ernest Leroux, Paris.
- Dubois, J. et al. (1973), Dictionnaire de linguistique, Larousse, Paris.
- Ducrot, O. & Todorov, T. (1972), Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, Seuil, Paris.
- Galand, L. (1988), « le berbère », in Perrot J. (dir.), Les langues dans le monde ancien et moderne, 207-242.
- Galand, L. (2010), Regards sur le berbère, Centro Studi Camito-Semitici, Milano.
- Grevisse, M. (1986), Le bon usage, éd. DUCULOT, Paris.
- Golian, M. (1977), L'aspect verbal en français, thèse de doctorat du 3ème cycle, Université René Descartes, Paris V.
- Hebbaz, B. (1979), L'aspect en berbère tachelhiyt, tome I et II, thèse de troisième cycle, Université René Descartes, Paris V.
- Herslund, M. (2003), Aspects linguistiques de la traduction, PUB, Pessac.
- Ladmiral, J-R. (1994), Traduire: théorèmes pour la traduction, Gallimard, Paris.

- Laoust, E. (1936), Cours de berbère marocain, SEGMC, Paris.
- Launay (de), M. (2006), Qu'est-ce que traduire?, librairie Philosophique J. VRIN, Paris.
- Manseri, O. (1996-1997), Etude de l'aspect en berbère, le cas du kabyle, Presses Universitaires de Septentrion, Paris.
- Mounin, G. (1963), Les problèmes théoriques de la traduction, Gallimard, Paris.
- Mounin, G. (1976), Linguistique et traduction, Dessart & Mardaga, Bruxelles.
- Oseki-Dépré, I. (1999), Théories et pratiques de la traduction littéraire, Armand Colin, Paris.
- Oustinoff, M. (2003), La Traduction, PUF, Paris.
- Pergnier, M., 1984, " La traduction, les structures linguistiques et le sens" in : Ballard, M. la traduction, de la théorie à la didactique, PUL, Lille, pp.61-78.
- Riegel M., Pellet J-C, Rioul, R. (1994), Grammaire méthodique du français, PUF, Paris.
- Sadiqi, F. (2004), Grammaire du berbère, Afrique Orient, Casablanca.
- Vetters, C. (1696), Temps, aspect et narration, Rodopi, Amsterdam-Atlanta.
- Weinrich, H. (1973), Le temps, le récit et le commentaire, Didier, Hatier, Paris.
- Weinrich, H., (1989), Grammaire textuelle du français, Seuil, Paris.
- محمد شفيق، 2000-1993، المعجم العربي الأمازيغي، ثلاثة أجزاء، أكاديمية المملكة المغربية، الرباط.
- محمد أكوناض، (2004)، "تجريب النص المترجم في الأدب الأمازيغي المكتوب"، في جيلالي صايب، مكانة الترجمة في الحفاظ على اللغة، منشورات المعهد الملكي للثقافة الأمازيغية، الرباط.

Webographie :

- Kaempfer, J. & Micheli, R. (2005), *La temporalité narrative, Méthodes et problèmes*, Genève: Dpt de français moderne, <http://www.unige.ch/lettres/framo/enseignements/methodes/tnarrative/>, septembre 2012.
- Kinnunen, K. (2009), *L'enseignement de l'imparfait français dans un manuel scolaire finlandais, mémoire de licence*, Université Jyväskylä, <http://jyx.jyu.fi/dspace/bitstream/handle/123456789/19974/Kati%20Olopullinen%20versio.pdf?sequence=1>, décembre 2012
- Patard, A., *L'un et le multiple, l'imparfait de l'indicatif en français : valeur en langue et usage en discours*, thèse de doctorat, Université Paul-Valéry, Montpellier III, http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/25/78/01/PDF/01._Tome_1.pdf, octobre 2012